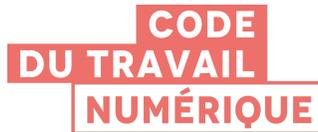


# Le Code du travail numérique - un outil utile pour les conseillers du salarié



## Qu'est ce que le Code du travail numérique ?

Le **Code du travail numérique** (<https://code.travail.gouv.fr>) est un site internet gratuit et accessible à tous, initié et développé par le ministère du Travail. En ligne depuis le 1er janvier 2020, il a pour objectif de **faciliter l'accès au droit du travail aux salariés et employeurs**. Il permet également aux **conseillers du salarié** de trouver des renseignements en droit du travail, en lien avec les procédures de **licenciement** et de **rupture conventionnelle**.

Le Code du travail numérique met à disposition différents contenus **personnalisables à la situation de l'utilisateur** :

- Des [simulateurs et calculateurs](#) (calcul de [l'indemnité de licenciement](#), [du préavis de licenciement](#)...)
- Des [modèles de documents](#)
- Des [fiches pratiques personnalisables selon la convention collective](#). Le Code du travail numérique traite les 50 premières conventions collectives en termes d'effectifs, couvrant 80% des salariés du secteur privé.
- Des fiches thématiques issues de Service-Public.fr ou du ministère du Travail.

Depuis son lancement, le Code du travail numérique a déjà reçu plus de 24 millions de visites.

Ce document vise à informer les **conseillers des salariés** des contenus développés par le Code du travail numérique qui peuvent les aider dans l'exercice de leur fonction.

## I. Concernant les procédures de licenciement

*Le conseiller du salarié intervient au moment de l'entretien préalable au licenciement.*

### **Vous souhaitez obtenir des informations concernant une procédure de licenciement ?**

Les procédures de licenciement se déclinant en différentes modalités selon les situations, nous avons développé un simulateur qui permet à l'utilisateur, ou au conseiller du salarié qui l'assiste dans sa procédure de licenciement, de renseigner des informations sur sa situation afin

d'identifier la procédure qui le concerne et d'en obtenir les détails (sous forme d'infographie, au format texte, ou modèles et simulateurs utiles)

Exemple ci-dessous : un salarié visé par une procédure de licenciement économique, dans une entreprise française de <1000 personnes qui licencie entre 2 et 9 salariés, sans CSE.

## Comprendre sa procédure de licenciement

Vous souhaitez obtenir des informations concernant une procédure de licenciement ? Afin de vous apporter une réponse adaptée, veuillez tout d'abord préciser votre situation :

### Quelle est votre situation ?

- Vous êtes salarié Modifier ↗
- Vous êtes concerné par un licenciement pour motif économique Modifier ↗
- Entre 2 et 9 salariés sont concernés par ce licenciement Modifier ↗
- Votre entreprise ne dispose pas d'un CSE Modifier ↗
- Votre entreprise emploie moins de 1000 salariés Modifier ↗
- Votre entreprise n'appartient pas à un groupe français ou européen d'au moins 1000 salariés Modifier ↗

Afficher les informations personnalisées →

Aller à l'outil  ["Comprendre sa procédure de licenciement"](#)

## **Vous souhaitez estimer le montant de l'indemnité de licenciement du salarié, selon sa convention collective ?**

Vous aurez besoin d'informations telles que les dates d'entrée et de sortie de l'entreprise, la date de notification du licenciement et le montant des derniers salaires.

Le simulateur donne une réponse selon la convention collective de l'entreprise. Pour l'instant, 25 conventions collectives sont traitées. Les nouvelles conventions collectives traitées sont intégrées à l'outil au fur et à mesure pour atteindre les 50 traitées par le Code du travail numérique en 2023.

Aller au simulateur  ["Calcul de l'indemnité de licenciement"](#)

Étapes

- 1 Introduction
- 2 Contrat de travail
- 3 Convention collective
- 4 Ancienneté
- 5 Salaires
- 6 Indemnité

## Calculer l'indemnité de licenciement 5 à 10 min

Ce simulateur permet d'estimer le montant de l'indemnité de licenciement d'un salarié.

Vous aurez besoin d'informations telles que les dates d'entrée et de sortie de l'entreprise, la date de notification du licenciement et le montant des derniers salaires.

[Commencer →](#)

## **Vous souhaitez estimer la durée de préavis de licenciement du salarié, selon sa convention collective ?**

Vous pourrez avoir besoin d'informations présentes sur le bulletin de salaire.

Le simulateur donne une réponse selon la convention collective de l'entreprise, et prend en compte les 50 conventions collectives traitées par le Code du travail numérique.

**Aller au simulateur**  [\*\*"Calcul de la durée du préavis de licenciement"\*\*](#)

Étapes

- 1 Introduction
- 2 Situation du salarié
- 3 Convention collective
- 4 Informations complémentaires
- 5 Durée du préavis



### Calculer le préavis de licenciement

 2 à 5 min

Ce simulateur permet de calculer la durée du préavis accordée au salarié en cas de licenciement.

Des informations disponibles sur le bulletin de salaire pourraient être utiles pour réaliser cette simulation.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le préavis de licenciement sur [cette fiche](#).

**Commencer** →

## **Vous souhaitez plus d'informations sur les modalités du préavis de licenciement ?**

Consultez la fiche pratique personnalisable selon la convention collective ci-dessous :

**Aller à la fiche pratique**  [\*\*"Le préavis de licenciement doit-il être exécuté en totalité ? Y compris si le salarié a retrouvé un emploi ?"\*\*](#)



### **Vous souhaitez connaître la convention collective du salarié accompagné ?**

La convention collective est nécessaire pour la plupart des outils et des fiches pratiques du Code du travail numérique. Si le salarié ne la connaît pas, il peut la retrouver sur sa fiche de paie, son contrat de travail ou sur le simulateur du Code du travail numérique ci-dessous :

**Aller à l'outil**  [\*\*"Trouver sa convention collective"\*\*](#)

## **Vous souhaitez plus d'informations sur les licenciements ?**

Retrouvez des informations et réponses à vos questions sur  la [\*\*page du Code du travail numérique recensant les contenus liés au licenciement.\*\*](#)

## II. Concernant la rupture conventionnelle

*Dans le cadre d'une rupture conventionnelle, l'employeur et le salarié doivent se réunir à l'occasion d'au moins un entretien.*

### **Modèle de document : demande d'un rendez-vous en vue d'une rupture conventionnelle**

Le Code du travail numérique propose 40 modèles de documents, fiables car rédigés et validés par nos juristes à la Direction Générale du Travail. Ils sont téléchargeables et modifiables sur Word pour les adapter à la situation de l'utilisateur.

Nous avons un modèle de document utile pour le salarié voulant mettre en place une rupture conventionnelle.

**Aller au modèle de courrier pour le salarié  [“Exemple de demande d'un rendez-vous en vue d'une rupture conventionnelle”](#)**

Pour toute autre question en droit du travail, rendez vous sur :

**<https://code.travail.gouv.fr>**